Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260204-2025_0402_6-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_0402_6

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six
Le mercredi 04 février 2026 à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 04 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 29 janvier 2026
Présents : MM. GRANNEC Guillaume, LE NOCHER Yannick, SITRUK Jean-Claude, HERISSON Liza, FRIBOURG Pascal, BRULE Guillaume, CHARLES Pénélope, DECOURCHELLE Elodie
Absents excusés : PEYRE Jean-Jacques (pouvoir à Jean-Claude SITRUK), OLSZER Nadine (pouvoir à Pascal FRIBOURG), DEMANNEZ Viviane (pouvoir à Yannick LE NOCHER), LE BRECH Guillaume (pouvoir à Liza HERISSON), DANIBO Céline (pouvoir à Guillaume GRANNEC), PAILLEUX Clara, CAHET Laurent
Secrétaire de séance : HERISSON Liza

Avis sur le projet de Plan de mobilités de GMVA - Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)

Par délibération en date du 18 décembre 2025, GMVA a arrêté son projet de Plan de mobilité
La commune est consultée au titre de l'article L214-15 du Codes Transports relatif à la consultation des PPA.
Le plan d'actions porte sur les principaux axes suivants :
Axe 1 : poursuivre la dynamique actuelle de développement du vélo et renforcer l'usage de la marche
Axe 2 : améliorer l'usage collectif et partagé des transports
Axe 3 : promouvoir l'évolution des comportements de déplacements
Axe 4 : Développer le développement des véhicules moins polluants
Axe 5 : Favoriser le développement des véhicules moins polluants

Ce projet d'arrêt de Plan de mobilité 2026-2035 fera l'objet d'une enquête publique. La commune doit donner un avis sur ce projet en qualité de Personnes Publiques Associées (PPA)

Suite à cette consultation, ce projet d'arrêt devra faire l'objet d'une enquête publique.
Après présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-de donner un avis favorable sur ce projet de plan de mobilité.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
HERISSON Liza

Fait à BRANDIVY, le 11 février 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 MORBIHAN

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.